



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
6 janvier 2005

Date de la convocation des conseillers :
6 janvier 2005

point de l'ordre du jour no:
08/A-01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 14 janvier 2005

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hoffmann, Braz, Spautz, Hinterscheid, échevins, Tonnar, Röller, Knaff, Hildgen, Welz, Codello, Zwally, Grethen, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absent : Maroldt, Snel, Hannen, Huss, Jaerling, Kersch, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Monsieur Robert Soisson, démission

Vu la lettre du 29 septembre 2004 de Monsieur Robert Soisson, né le 7 novembre 1950, psychologue, aux termes de laquelle il demande sa mise à la retraite au cas où les conditions en vue de l'obtention d'une pension d'invalidité sont remplies,

Vu l'avis du 23 décembre 2004 de la Caisse de Prévoyance des fonctionnaires et employés communaux duquel il résulte que l'intéressé remplit les conditions lui permettant de prétendre en application de l'article 9. - I sous 3 de la loi modifiée du 7.8.1912 à une pension d'invalidité,

Vu les dispositions légales et réglementaires sur la mise à la retraite des fonctionnaires et employés communaux,

Considérant qu'il y a lieu de conférer à l'intéressé le titre honorifique de sa fonction,

Vu l'article 19 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

Vu sa délibération à caractère général du 27 septembre 1976 aux termes de laquelle les votes concernant les présentations de candidats, les nominations définitives, les promotions et les démissions, se font à haute voix,

Considérant que le vote secret n'est pas demandé,

Après délibération,

a c c o r d e
à l'unanimité

à Monsieur Robert Soisson, préqualifié, démission honorable de ses fonctions avec effet au 1^{er} février 2005, avec les remerciements pour ses bons et loyaux services, et avec faculté de faire valoir ses droits à une pension d'invalidité, lui confère le titre honorifique de sa fonction.

En séance

Date qu'en tête

suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 14/01/2005.
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,